

Le Président

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST
et Licences Professionnelles 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures parcours Sciences 1ère année** en formation initiale pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 1 et 2

Président du jury : Philippe CHAMPAGNE

Membres du jury :

- Delphine DASSONVILLE
- Marie ETIENNE
- Rénaud LUI
- Freddy MAGNIEZ
- Laurence MAUMEJEAN
- Alex MONTAGNE
- Jamila RAHMOUN

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 14 Novembre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE

Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2024-2025 ;

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence 1ère année en Remédiations de type 2** en formation **initiale et continue** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestre : 1

Président du jury : Sylvie MONIER

Membres du jury :

- S. BIARD
- E. CATTAN
- R. CHAIRET
- P. GOUTIN
- C. GUILLAUME-MAINGUIN
- K. PETIT
- C. PIROTTE-MONTEVERDE
- M. RATLI
- C. ROUSSEAU
- AJ. VANDERWINDEN

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 13 février 2025

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE

Le Président

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Sciences de la Vie parcours Biotechnologies et Agroalimentaire et parcours Accès Santé 1ère année** en formation **initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Président du jury : Franck BOUCHART

Membres du jury :

- Franck BOUCHART
- Maxime DECODTS
- Jean-Christophe HORNEZ
- Edwige MEURICE
- Christian OHN
- Karine PETIT

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

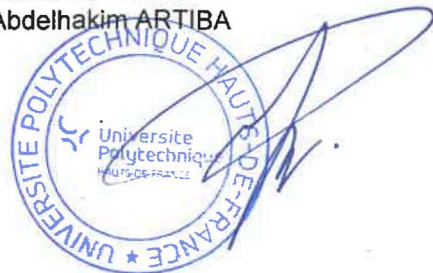
Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 21 Novembre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France

Abdelhakim ARTIBA



Le Président

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST
et Licences Professionnelles 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Sciences et Technologies** parcours **Audiovisuel et Médias Numériques 2ème année** en formation **initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 3 et 4

Président du jury : François-Xavier COUDOUX

Membres du jury :

- F. COMPS
- F-X. COUDOUX
- S. GAUTHIER
- C. GUILLAUME-BLAYDES
- M. POMMERAY
- P. THOMIN

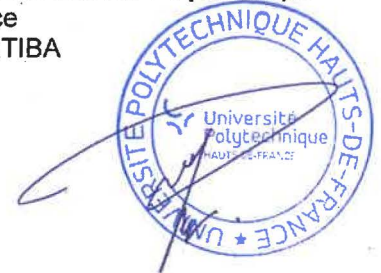
Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 14 octobre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2024-2025 ;

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures parcours Sciences 2ème année** en formation initiale pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 3 et 4

Président du jury : Philippe CHAMPAGNE

Membres du jury :

- Pierre-Marie BUSI
- Patrice CAULIER
- Lynda CHEHAMI
- Delphine DASSONVILLE
- Abdessalam HIJAB
- Réналd LUI
- Freddy MAGNIEZ
- Alex MONTAGNE
- Jamila RAHMOUN
- Chouki SENTOUH
- Héroïse THOMAS
- Laurent-Charles VALDES

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 14 Novembre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST
et Licences Professionnelles 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Informatique 2ème année** en formation **initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestre : 3

Président du jury : René MANDIAU

Membres du jury :

- Nasser BENAMEUR
- Mikael DESERTOT
- Jérôme RIDET
- Robert TOMCZAK
- Juliette VENEL
- Christophe WILBAUT

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 14 octobre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Mathématiques 2ème année** en formation **initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestre : 3

Président du jury : Emmanuel CREUSE

Membres du jury :

- N. BENAMEUR
- S. BIARD
- M. BOCQUET
- O. COUSIN
- C. DE COSTER
- F. DESANGLOIS
- A. MAGHNOUJI
- C. MARTIN
- S. MONIER
- M. OUAFTOUH
- J. RIDET
- A.J. VANDERWINDEN
- J. VENEL
- L. VRANCKEN

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 7 octobre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST
et Licences Professionnelles 2024-2025 ;

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Mathématiques 2ème année** en formation **initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestre : 4

Président du jury : Emmanuel CREUSE

Membres du jury :

- S. BIARD
- I. BILEGAN
- O. COUSIN
- C. DE COSTER
- M. DESERTOT
- F. GOICHOT
- B. LENOIR
- S. PETITJEAN
- S. SAUVAGE
- B. SODAIGUI

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 14 Novembre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE

Le Président

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Physique Chimie** parcours **Chimie et Application** et parcours **Sciences Physique et Application 2ème année** en formation **initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 3 et 4

Président du jury : Emmanuel MOULIN

Membres du jury :

- M. BOCQUET
- L. CHEHAMI
- O. COUSIN
- F. DESANGLOIS
- F. JENOT
- M. LASGORCEIX
- I. LEBECQ
- M. OUAFTOUH
- S. PETITJEAN
- L. REDING

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 14 octobre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2024-2025 ;

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Sciences pour l'Ingénieur parcours Ingénierie Mécanique 2ème année** en formation initiale pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestre : 3

Président du jury : Emmanuel MOULIN

Membres du jury :

- BOCQUET Michael
- DEBERNARD Serge
- KONATE Yann
- LEVEL Pascal
- OUAFTOUH Mohammedi
- REDING Lucas
- REVAUX Thierry

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 14 Novembre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France

Abdelhakim ARTIBA



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE

Le Président

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Sciences de la Vie parcours Biotechnologies et Agroalimentaire et parcours Accès Santé 2ème année en formation initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestre : 3

Président du jury : Franck BOUCHART

Membres du jury :

- Franck BOUCHART
- Maxime DECODTS
- Jean-Christophe HORNEZ
- Edwige MEURICE
- Wafa MIHOUBI
- Christian OHN

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 21 Novembre 2024
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2024-2025 ;

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Génie Civil 2ème et 3ème année en formation initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 3, 4, 5 et 6

Président du jury : P. TONARELLI

Membres du jury :

- S. BEANEY
- A. BOULEKBACHE
- H. BOULEKBACHE
- C. CATEZ
- E. HENRY
- A. HIJAB
- S. KHAINNAR
- JP. KRAWIEC
- M. MENASSEL
- D. MERESSE
- S. PETITJEAN
- H. STACHOWIAK

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 25 octobre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE

Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2024-2025 ;

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures parcours Sciences 3ème année** en formation initiale pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 5 et 6

Président du jury : Philippe CHAMPAGNE

Membres du jury :

- Séverine BIARD
- Lynda CHEHAMI
- Freddy DE PAEPE
- Isabelle LEBECQ
- Mei MENASSEL
- Jamila RAHMOUN
- Delphine RICHEZ
- Christophe WILBAUT

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 14 Novembre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2024-2025 ;

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Informatique 3ème année** en formation initiale pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestre : 5

Président du jury : René MANDIAU

Membres du jury :

- Nasser BENAMEUR
- Mikael DESERTOT
- Emmanuelle GRISLIN
- Caroline GUILLAUME-BLAYDES
- Saïd HANAFI
- Robert TOMCZAK
- Christophe WILBAUT

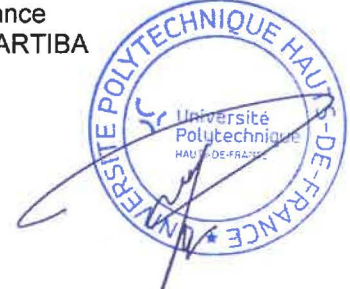
Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 14 octobre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Mathématiques 3ème année** en formation **initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 5 et 6

Président du jury : Emmanuel CREUSE

Membres du jury :

- Mohammad AKIL
- Séverine BIARD
- Yacouba BOUBACAR MAINASSARA
- Emmanuel CREUSE
- François GOICHOT
- Abderrahman MAGHNOUJI
- Bouchaïb SODAIGUI
- Abdellatif ZEGGAR

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 7 octobre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST
et Licences Professionnelles 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Physique Chimie** parcours **Chimie et Application** et parcours **Sciences Physique et Application 3ème année** en formation **initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 5 et 6

Président du jury : Emmanuel MOULIN

Membres du jury :

- P.M. BUSI
- D. CALLENS
- L. CHEHAMI
- C. COURTOIS
- O. COUSIN
- F. DESANGLOIS
- M. DUQUENNOY
- J.C HORNEZ
- M. LASGORCEIX
- I. LEBECQ
- C. MERCIER
- M. OUAFTOUH
- M. POMMERAY
- S. PETITJEAN
- E. VERRIER

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 14 octobre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2024-2025 ;

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Sciences pour l'Ingénieur parcours Ingénierie Mécanique 3ème année** en formation **initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestre : 5

Président du jury : Emmanuel MOULIN

Membres du jury :

- BENNANI Bruno
- DOLLET M.
- DUBOIS André
- KONATE Yann
- MENART Bruno
- REVAUX Thierry
- UYSTEPRUYST David

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 14 Novembre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE

Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2024-2025 ;

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Sciences de la Vie parcours Biotechnologies et Agroalimentaire et parcours Accès Santé 3ème année en formation initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestre : 5

Président du jury : Franck BOUCHART

Membres du jury :

- Franck BOUCHART
- Maxime DECODTS
- Frédéric DUMONT
- Jean-Christophe HORNEZ
- Edwige MEURICE
- Wafa MIHOUBI

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 21 Novembre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France

Abdelhakim ARTIBA

